Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 027-200077329-20261103-DEC_0437_2026-AU

DEC_0437_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS - LOCATION DE SALLE POUR L'ASSOCIATION LOISIRS SPORTS DES RETRAITÉS À COMPTER DU 26 OCTOBRE 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le tarif de location de salles pour l'association Loisirs Sports des Retraités

Le Maire décide d'appliquer le tarif forfaitaire annuel comme suit à compter du 26 octobre 2026

Forfait annuel pour l'association suivante

Club Loisirs Sports des Retraités 451€

Fait à Pont-Audemer, le 3 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse,des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP